

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2010)
Heft: 247-248

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

Cette famille s'est éteinte à Genève dans la lignée masculine, en la personne de Guy de Bude (1884-1928), auteur de nombreux



AI



AR

- Un promeneur a fait une découverte macabre en trouvant des os appartenant à un homme disparu en 2003 à l'âge de 91 ans. La découverte a été faite dans une forêt près de Jakobsbad (AI). Les circonstances de la mort ne peuvent plus être établies.

- Le Grand Conseil d'Appenzell Rhodes-Intérieures a adopté de nouvelles baisses d'impôts pour les particuliers et les entreprises. Le canton est fiscalement l'un des plus avantageux du pays. Le gouvernement estime que de nouvelles mesures sont nécessaires pour maintenir sa compétitivité. Cette nouvelle révision fiscale coûtera 2,6 millions de francs par an au canton et aux communes. Le dernier mot reviendra au peuple lors de la *Lands-gemeinde* de ce printemps.



AG

- L'Argovie sera le premier canton à proposer dès cette année une formation en deux ans avec attestation fédérale dans les domaines de la santé et du social. Ce projet pilote doit contribuer à éviter une pénurie de personnel dans ces deux secteurs.



BL

- Le hooliganisme fait long feu à Bâle-Campagne, qui jouxte le stade Saint-Jacques. Les citoyens ont plébiscité à 92,71 % le texte qui réalise au niveau cantonal les mesures prises au niveau fédéral pour l'Euro 2008.



BS

- Le patron de l'entreprise qui avait effectué des forages géothermiques à Bâle et provoqué des séismes en 2006 et 2007 a été acquitté par le Tribunal pénal. Il était accusé de dommages à la propriété et d'effondrement. Le projet, qui visait à produire de l'énergie en injectant de l'eau en profondeur, a définitivement été enterré fin décembre. Les séismes provoqués par les travaux avaient causé des dégâts estimés à plusieurs millions de francs.

- D'ici à 2013, on ne pourra plus parquer gratuitement dans les rues de Bâle. Toutes les places gratuites existantes deviendront payantes, a décidé une majorité du Grand Conseil composée des partis de gauche et du centre. Cette transformation coûtera 6,75 millions de francs. Les places gratuites génèrent un trafic d'automobilistes qui les

recherchent, ce qui provoque des nuisances pour les habitants des quartiers concernés, a estimé la majorité. À Bâle, 31 000 places de parc sont situées sur territoire public; 10 000 d'entre elles sont actuellement gratuites.



BE

- Des communes bernoises devraient, sous certaines conditions, être contraintes à fusionner. Pour le Grand Conseil bernois, des regroupements doivent pouvoir être ordonnés lorsque des intérêts communaux, régionaux ou cantonaux l'exigent.

- La construction du tram régional de Bienne devrait coûter quelque 200 millions de francs, et non 125 millions comme initialement prévu. Une des raisons du surcoût : la mise en discussion de deux nouvelles variantes pour le tracé entre Nidau et la gare de Bienne.

- De la mélasse est répandue à la place du sel pour déneiger la chaussée sur l'autoroute A6 entre Rubigen et Spiez. La méthode est plus écologique car le sucre est moins corrosif que le sel.



FR

- Les deux cloches les plus lourdes de la cathédrale de Fribourg ont retrouvé leur voix après une révision qui a coûté 380 000 francs. La cloche de la Vierge (6,95 tonnes) et celle de la Sainte-Catherine (3,55 tonnes) ne sont pourtant pas aussi lourdes que celle de la cathédrale de Berne. Avec un poids de 10 tonnes, c'est la plus lourde du pays.

- En creusant son terrier, un castor a perforé la digue d'un ruisseau entre Avenches et Domdidier (FR), provoquant une inondation de plusieurs champs et menaçant le ballast de la ligne CFF voisine. Le Service fribourgeois de la faune a installé une barrière électrifiée au-dessus du ruisseau afin d'éloigner l'animal. Réintroduit dans les cours d'eau suisses, le castor reste sur la liste rouge des espèces menacées. On en dénombre aujourd'hui environ 1 600 dans notre pays.

Fribourg Tourisme et son golf urbain ont obtenu le premier prix d'un concours touristique organisé par le journal allemand *Sonntag Aktuell* (650 000 exemplaires dans le Bade-Wurtemberg). Le golf urbain a été primé pour son « originalité et son efficace simplicité », a expliqué Fribourg Tourisme. Choisi parmi des centaines de dossiers, il s'agit d'une excellente vitrine pour la promotion touristique de la ville et de la région.



- Genève serre la vis aux salons de massage et aux agences d'escorte installés à Genève. Une nouvelle loi votée par le Grand Conseil vient mettre fin à une lacune juridique qui permettait à ces établissements d'échapper à certains contrôles. La loi interdit aux mineurs d'exercer la prostitution, ce qui n'est pas le cas sur le plan fédéral. En outre, les personnes qui exploitent un salon ou une agence d'escorte auront l'obligation de s'annoncer aux autorités.
- Les Genevois voteront sur leurs allocations familiales. L'initiative « Pour des allocations familiales dignes de ce nom » a été déposée munie de 12 800 signatures (10 000 étaient nécessaires). Le texte est porté par le PS, le Parti du travail et les syndicats.
- Les communistes veulent donner la possibilité aux Genevois de renvoyer leurs élus. Ils ont déposé 5 000 signatures auprès de l'Assemblée constituante afin d'introduire un référendum révocatoire dans la charte fondamentale. À l'origine, ils avaient lancé une initiative populaire mais n'ont pas récolté assez de signatures.
- Les Transports publics genevois ont commandé 32 nouveaux trams à l'entreprise suisse Stadler. Les véhicules seront livrés entre 2011 et 2014. Le coût de la commande est de 154 millions.



Les directeurs de la santé des cantons de Suisse orientale (ZH, SG, GR, GL, TG, SH, AR, AI, ZG) se sont mis d'accord pour étudier la possibilité de créer des caisses can-

tonales ou intercantionales. C'est le canton de Glaris qui préparera les bases de l'étude. Des discussions sur le sujet ont lieu aussi en Suisse romande depuis plusieurs mois. Le Tessin et Berne réfléchissent au problème. En 2007, les Suisses avaient refusé par 71,2 % des voix la création d'une caisse maladie unique. L'initiative avait été lancée par le PS.



- Le tunnel ferroviaire de Tasna, en Basse-Engadine, a été rouvert au trafic après huit mois de travaux d'assainissement, ont indiqué les Chemins de fer rhétiques. La facture s'est élevée à 26,5 millions de francs.
- Selon une étude pionnière, le nombre d'infarctus a diminué d'un cinquième aux Grisons depuis l'introduction de l'interdiction de fumer dans les lieux publics en mars 2008. La baisse est surtout marquée chez les non-fumeurs désormais moins exposés à la fumée passive.



- Le gouvernement jurassien va renforcer les moyens d'intervention en cas d'urgence sur l'ensemble du territoire cantonal. Ce projet qui s'inscrit dans le prolongement de la réforme hospitalière nécessite la création d'une quinzaine d'emplois. Les autorités entendent ainsi rassurer une partie de la population du district de Porrentruy, qui a manifesté son inquiétude face à la réforme du plan hospitalier.
- Le projet du maire de Delémont d'ériger sur la montagne surplombant la cité des lettres géantes comme celles d'Hollywood ne fait pas l'unanimité. Six oppositions, dont cinq d'associations écologistes, ont été formulées contre cette inscription. Ces lettres mesureraient 50 mètres de long sur une hauteur de 10 mètres environ. Le canton du Jura tranchera le litige lors d'une séance de conciliation.



- L'automobiliste ivre et schizophrène qui a fauché neuf ouvriers, dont quatre mortellement, en juin 2007 à Emmen (LU) purgera une peine ferme de trois ans et demi. La sanction sera commuée en traitement psychiatrique. Le Suisse de 30 ans a été reconnu coupable d'homicides par négligence, lésions corporelles graves par négligence ainsi que conduite en état d'ivresse.
- La Swiss Farmer Power d'Inwil (LU) est l'un des cinq lauréats des « Watt d'or » décernés par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) récompensant les contributions en faveur d'une exploitation durable de l'énergie. C'est la plus grande installation suisse de production de biogaz. Elle valorise des déchets végétaux provenant de l'agriculture et du jardinage, des déchets de cuisine, du fumier et du purin.
- Moins de contributions de la part de l'État, moins de charges administratives et moins d'argent pour la formation : le gouvernement lucernois a présenté son paquet d'économies. Ce dernier doit permettre d'alléger les finances cantonales de 27 millions de francs en 2011 et de 35 millions par an dès 2012. Ce projet de coupes intervient alors que les Lucernois ont adopté en septembre dernier une troisième baisse d'impôts en quatre ans, face à la concurrence fiscale des cantons voisins.
- Le Musée des transports de Lucerne a inauguré une nouvelle attraction : trois simulateurs qui permettent aux visiteurs de prendre place dans la cabine d'une locomotive des CFF, des Chemins de fer rhétiques et du Berne-Lötschberg-Simplon. Cette nouveauté s'inscrit dans la politique de diversification du musée, entreprise depuis quelques années. En 2009, le musée a attiré 927 266 visiteurs, soit 106 761 de plus qu'en 2008.



Les Neuchâtelois ont refusé de faire œuvre pionnière sur l'énergie. Ils ont rejeté à une nette majorité de 64,8 % des voix la nouvelle loi dans ce domaine. Le vote avait

▷ valeur de test national sur l'adoption d'une politique dirigiste. Les votants ont refusé apparemment la perspective de hausse des coûts de la construction, prédite par les opposants à la loi qui rendait obligatoire l'installation de cellules photovoltaïques sur tous les nouveaux bâtiments.

- Neuchâtel étudie une réforme de l'impôt sur les sociétés. Le gouvernement va soumettre fin juin au Grand Conseil des propositions d'ajustement qui pourraient mettre fin à l'octroi de rabais fiscaux dans des cas spécifiques. Selon Jean Studer, le directeur des finances cantonales, 10 % seulement des 6 000 entreprises neuchâteloises assument aujourd'hui 90 % de l'impôt perçu sur les personnes morales. Il souhaite des taux plus bas applicables à tout le monde.



- Le constructeur aéronautique nidwaldien Pilatus a renoncé aux mesures de chômage partiel introduites en septembre dernier. Le retour au plein emploi a été rendu possible par une importante commande de 25 avions d'entraînement PC-21 et leurs simulateurs par les Émirats arabes unis. Ce contrat représente quelque 500 millions de francs.



- Les Verts obwaldiens auront eu la vie courte. Un an après leur création, la section cantonale s'est dissoute. Elle ne disposait plus d'un comité en état de fonctionner après le départ de ses membres dirigeants et de son président. Les Verts obwaldiens ont connu leur heure de gloire le 29 novembre dernier en faisant adopter par les citoyens leur référendum contre les zones d'habitation favorisant les riches propriétaires.



- Le canton de Saint-Gall oblige désormais les étrangers ne venant pas des pays de l'union européenne et de l'AELE à suivre des cours d'allemand. Le « modèle

saint-gallois » d'intégration se veut plus contraignant que les essais menés dans d'autres cantons.



- Le canton de Schaffhouse doit renoncer à appliquer Harmos. C'est ce qu'exige une initiative populaire déposée à la Chancellerie cantonale avec 1 300 signatures. Le comité d'initiative est composé de représentants de l'UDC et de l'UDF. Harmos constitue une étatisation de la prise en charge des enfants et menace l'existence des écoles dans les villages, écrit le comité d'initiative.



- Les citoyens schwyzois ont accepté en votation l'engagement par le canton d'éducateurs pour s'occuper des jeunes et prévenir les violences.

- Après avoir roulé pendant 40 ans sans permis, un Schwyzois de 66 ans est tombé sur un contrôle de police à Oberarth (SZ). Il a finalement tout avoué aux agents. À la suite d'un grave accident il y a 40 ans, l'homme s'était fait retirer son permis.



- L'emprunt convertible émis par Swiss Prime Site a permis à la société soleuroise de lever 300 millions de francs. Les banques en charge de l'opération ont encore exercé toute l'option de surallocation portant sur 40 millions.

- Des archéologues ont mis au jour près d'Olten (SO) une mine de silex qui a été exploitée il y a 8 000 ans. C'est une découverte unique en son genre en Suisse, a indiqué le service d'archéologie du canton de Soleure. La mine comportait plusieurs galeries d'une longueur totale de 24 mètres.



- L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) a retiré son autorisation d'exercer à la banque luganaise Aston, dans le cadre de la procédure de faillite ouverte à l'encontre de l'établissement. La justice tessinoise a ouvert une enquête pénale. Le directeur général de la banque et son adjoint sont accusés d'avoir utilisé des fonds à des fins privées et d'avoir falsifié la comptabilité afin de dissimuler leurs prélèvements. Les deux hommes auraient détourné entre 10 et 20 millions de francs.

- L'infrastructure des îles de Brissago sur le lac Majeur doit être modernisée. Le canton du Tessin financera près de la moitié des 5,8 millions de francs nécessaires. La manne est d'abord destinée à la rénovation de la Villa Emden. Il est prévu de refaire les sanitaires et le système de chauffage. Les communes de Brissago, Ascona et Ronco sopra Ascona participent au financement.



- Les Thurgoviens paieront moins d'impôts cette année. Le Grand Conseil a décidé à une large majorité d'abaisser la quotité fiscale de 10 points à 117 %. Le PLR souhaitait à l'origine une baisse de 15 points mais il y a renoncé suite à la publication d'un nouveau projet de révision fiscale par le Conseil d'État. Celui-ci prévoit d'introduire le splitting intégral pour les couples mariés et de réduire le tarif fiscal maximal pour les hauts revenus.



- Trois nouvelles éoliennes devraient être implantées au-dessus d'Andermatt. Le Conseil d'État uranais a donné son feu vert à la révision du plan de zone.



- Le WWF et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage ont déposé auprès du Conseil d'État valaisan un recours contre l'autorisation de construire un mégacomplexe touristique à Aminona. Motif : les garanties environnementales ne sont pas suffisantes. Ni le promoteur ni la commune n'ont donné des réponses satisfaisantes aux nombreuses questions que soulève le projet, estiment les organisations.

- Zermatt veut installer des caméras de surveillance pour traquer les vandales. Incivilités, irrespects, déprédations diverses n'épargnent pas le pied du Cervin. Et ces délits deviennent presque monnaie courante.

- Trade Valais, l'association des commerces de la grande distribution du Valais, réclame une modification de la législation sur les horaires des commerces. Le texte n'est pas adapté au mode de vie actuel, une refonte totale de la loi est indispensable selon elle.



- Le cigarettier Philip Morris a ouvert à Lausanne une garderie high-tech et écologique capable d'accueillir 122 enfants de 4 mois à 4 ans et demi. Conformément à une convention signée avec la ville de Lausanne, la structure devrait accueillir une vingtaine d'enfants du quartier.

- La Ficelle, chère au cœur des Lausannois, sera finalement détruite. Faute de fonds, l'ancien train à crémaillère lausannois ne se transformera pas en ateliers de réinsertion à Saint-Cergue (VD). Les autres projets de reconversion ont aussi échoué. Jusqu'au 22 janvier 2006, la Ficelle reliait Ouchy au centre-ville, puis la ligne a été démantelée pour céder la place au métro M2. Les installations et le matériel roulant ont été démontés et entreposés à Châtillens dans l'attente d'une éventuelle reconversion.

- La municipalité de Lausanne veut renforcer sa lutte contre les dealers. Elle a accordé les dix postes supplémentaires réclamés par le municipal de police. Ces policiers spécialisés se consacreront en priorité à la traque des flagrants délits.

- Les catholiques sont désormais plus nombreux que les protestants dans le canton de Vaud. Ils représentent ainsi 36,43 % de la population vaudoise contre 35,78 % pour les protestants, les autres religions ou les sans-religion atteignant 27,79 %. Cette évolution semble générale : à Genève, les catholiques sont majoritaires depuis le recensement fédéral de 1960. Neuchâtel est le dernier canton romand où les protestants continuent à prédominer.



- Les autorités zougises viennent de délivrer un certificat d'hygiène aux 574 commerces du canton qui vendent des denrées alimentaires. C'est une première en Suisse. Sur chaque certificat basé sur les trois derniers tests d'hygiène effectués les 5 dernières années par le chimiste cantonal, on trouve une appréciation « très bien », « bien », « suffisant » ou « insuffisant ». L'affichage facultatif (la loi fédérale garantit le secret des tests d'hygiène partout en Suisse) doit permettre au consommateur de connaître le niveau de propreté de chaque commerce. Pour les établissements qui obtiennent une bonne note, c'est également un moyen d'attirer de nouveaux clients.



- La construction de gratte-ciel reste autorisée à Zurich. Les citoyens de la ville ont balayé à 71,48 % une initiative des Démocrates suisses exigeant que la hauteur des nouvelles tours soit limitée à 40 mètres. Le peuple a été consulté alors que la plus haute tour de Suisse, la Prime Tower (126 m) est en construction dans la cité de Zwingli.

- Le premier forage exploratoire du projet de géothermie à Zurich a débuté dans le quartier du Triemli. L'objectif est d'atteindre 3 200 mètres pour trouver de l'eau à 80 degrés. Les travaux devraient durer 80 jours.

- Le Grand Conseil zurichois a rejeté par 104 voix contre 65 une motion de l'UDC exigeant l'interdiction du port du voile dans les écoles. Le parti demandait aussi l'obligation de participer aux leçons de gymnastique pendant le ramadan.

- L'aéroport de Zurich-Kloten sera le troisième en Europe (après Roissy et Heathrow) à pouvoir accueillir l'Airbus A380, le plus gros avion du monde, au prix de plusieurs millions de francs de coûts d'infrastructures. Dès le 28 mars, le géant des airs devrait effectuer des liaisons régulières entre Zurich et Singapour.

- Dès l'été prochain, tous les appareils électroniques et plus seulement les téléphones mobiles, seront interdits dans les écoles de la ville de Zurich.

Secret bancaire : petite chronologie (suite)

28 janvier 2010 : Un communiqué du ministère français des Finances annonce que la France utilisera les données volées à HSBC dans des procédures fiscales et qu'elle les transmettra aux pays qui la sollicitent officiellement dans le cadre d'accords bilatéraux. Elle en tiendra alors informées les autorités suisses.

1^{er} février 2010 : Un anonyme aurait proposé au fisc allemand contre une somme de 2,5 millions d'euros un CD contenant une liste de 1 500 personnes détenant des comptes bancaires non déclarés en Suisse. La chancelière Angela Merkel estime qu'il faut tout faire pour récupérer ces données, alors que d'autres membres de son gouvernement rechignent à utiliser des données volées. D'après le gouvernement allemand, les listings pourraient rapporter plus de 100 millions d'euros.

3 février 2010 : Le Conseil fédéral annonce que les négociations pour un accord de double imposition avec l'Allemagne se poursuivront. Pas de mesures de rétorsion donc.